



Francofonía
Universidad de Cádiz
francofonía@uca.es
ISSN (Versión impresa): 1132-3310
ESPAÑA

2005
LETTRE INÉDITE DE RENÉ MARAN À ANDRÉ FRAISSE
Francofonía, número 014
Universidad de Cádiz
Cadiz, España
pp. 11-13

Red de Revistas Científicas de América Latina y el Caribe, España y Portugal

Universidad Autónoma del Estado de México

<http://redalyc.uaemex.mx>



Lettre inédite de René Maran à André Fraisse^(*)

Paris, le 21 décembre 1952

26 rue Bonaparte
VIe

Tél: Odéon 74-51

Cher Monsieur Fraisse,

L'Afrique Équatoriale Française est une colonie singulière. Il y a toujours régné un esprit singulier. Peut-être eussé-je pu y couler d'heureux jours si je n'étais pas né indiscipliné et de la plus parfaite droiture. Franchise et indiscipline ne peuvent être pardonnées à un homme de couleur qui se paie en outre le luxe d'être intelligent. Votre toute dernière lettre me laisse entendre que vous commencez à comprendre le pourquoi de mes malheurs aéfiens ou plutôt de mes ennuis. On excuse à un nègre sa couleur, à condition qu'il soit prêt à tout supporter, à tout avaler. Qu'auriez-vous fait à ma place, si vous aviez entendu vos administrés indigènes se dire entre eux, dans leur langue : "tu sais, c'est pas la peine d'obéir à ce qu'il vient de te dire, —il, en la circonstance, c'était moi,— parce que le grand commandant vient de me dire que ce nègre n'a pas à commander au nègre que je suis". Tel est le supplice moral qu'on m'a fait tout particulièrement endurer dans l'Oubangui, de 1917 à fin 1918, à Fort-Crampel. Et j'ai été condamné à 25 francs d'amende, avec le bénéfice de la loi de sursis, sous le prétexte d'avoir frappé un indigène qui est mort peu après des coups que je lui avait portés. Ah! Si vous pouviez savoir le fin mot de l'histoire. Sachez tout d'abord qu'on fit rentrer d'urgence le vieil administrateur qui est à l'origine de ma

^(*)Document fourni par le Centre des Archives d'Outre-Mer. Cote CAOM/26 PA,4.

condamnation. Ce sadique le sieur Bonneveau, *avait fait battre à mort* la mère de deux petites filles noires impubères, qui ne voulait pas que celles-ci passent leur temps, à Fort-Crampel, à... souffler dans le ventre, comme on dit en argot, de leur administrateur. Deux plaintes avaient été formulées contre le bonhomme; la première émanait de M. Guinat, colon établi à Nana-Ké, —il se peut que je me trompe et ce que ce soit à Nana-Gou— à mi-chemin entre Dekoa et Fort-Crampel; la seconde émanait de votre serviteur, à qui le gouverneur Lamblin déclara, le jour où il daigna le convoquer à la résidence gouvernementale, *qu'il était libre de donner aux plaintes dont on le saisissait telle suite qui lui convenait.*

Si l'on examinait mon dossier judiciaire, *on ne serait pas long à constater que je n'ai pas été confronté avec un seul de mes accusateurs.* Si cette confrontation avait eu lieu, il m'aurait été facile de démontrer que *pas un de ces derniers ne se trouvait sur place quand éclata la scène au cours de laquelle je fus obligé de séparer le soldat européen placé sous mes ordres de l'indigène qu'il venait de frapper.* Celui-ci savait d'ailleurs à quoi s'en tenir sur ce point, puis qu'il accusa peu après le soldat L.C. de l'avoir roué de coups, et que pour empêcher Bonneveau de faire quoi que ce soit contre lui, je pris tout ce qui venait de se passer sous mon entière responsabilité tout en déclarant que le vrai coupable était notre chef à tous deux qui n'avait jamais consenti, malgré mes réclamations réitérées, à mettre à ma disposition les miliciens dont on se servait d'ordinaire pour surveiller les convois de porteurs.

Sachez aussi, car c'est la vérité vraie, que pendant les deux ou trois mois qui précédèrent ma condamnation, —on avait fini par me mobiliser dans les troupes d'infanterie coloniale en subsistance, à Bangui, au camp du Kassai,— le soldat L.C. vint me supplier à trois ou quatre reprises de ne pas le mettre dans le bain, et que je lui répondis chaque fois qu'il pouvait dormir tranquille.

À cette époque, *Batouala* terminé, je commençais *Le Petit Roi de Chimérie*, bien décidé à remuer terre et ciel si justice ne m'était pas rendue. J'ai écrit la préface de *Batouala*. On ne m'a jamais rendu justice. Je me trouvai pourtant à Fort-Archambault quand la mission Pégourier passa, se rendant à Fort-Lamy, d'où elle ne revint qu'en mars ou avril 1922. "L'affaire *Batouala*" battait alors son plein. De nationale elle était devenue internationale. Pourquoi n'a-t-on jamais voulu m'interroger? J'étais sur place, prêt à citer des faits, à donner des noms et des dates.

On ma fait depuis une légende donc je me moque. Certains de mes collègues d'autrefois, assassins connus, sont devenus ou trésoriers-payeurs ou gouverneurs-généraux. Moi, j'ai continué dans ma voie avec

la même droiture et la même noble candeur. Cinq ou six ans après *Batouala*, Diagne m'a traîné devant les Assises de la Seine. Il m'accusait de l'avoir diffamé dans un périodique dont je n'étais que le collaborateur régulier, et non le directeur ou le rédacteur en chef. On ne put rien trouver contre moi. Je me tus simplement pour sauver le vrai coupable de la prison qui l'attendait. Il ne fut condamné qu'à une grosse amende avec sursis. Mais le bruit courut dans toute la presse de France et de Navarre, de l'extrême-gauche à l'extrême-droite, que ce rédacteur en chef, un européen, s'était sacrifié pour moi, alors que c'était exactement tout le contraire.

La guerre est venue. J'ai préféré crever de faim que de collaborer. La libération a sonné. N'ayant pas d'ambition, méprisant les honneurs, j'ai plaidé dès novembre 1944, l'indulgence et l'apaisement au sein du Comité National des Écrivains, puis m'en suis éloigné sur la pointe des pieds, parce que mon indépendance d'esprit ne fera jamais de moi un partisan, un sectaire ou un fanatique.

Voilà ce que je suis ou ai été. Rien d'autre.

C'est dans *Le Livre de la Brousse* où se trouve la scène de l'homme livré au fourmis.

Mes meilleurs souhaits pour l'année 1953. Et bonne chance.

René Maran

Quand vous serez en brousse, initiez-vous petit à petit à certaines coutumes indigènes. Leur connaissance facilitera votre tâche, j'en suis sûr.